



Succession mère et beau-père décédés

Par **dani danielle**, le 18/11/2016 à 08:22

Bonjour,

Ma mère biologique est décédée il y a 20 ans. Elle s'était marié avec mon beau-père et ils ont eu un enfant. Après son décès, celui-ci s'est remarié mais il est décédé il y a 3 ans. Mon demi-frère n'a pas spécifié qu'il avait des demi-frères et soeurs au notaire.

Quels sont mes droits ? sa belle-mère réclame la moitié de la maison construite avec ma mère. Je voudrais savoir mes droits, ceux de mon demi-frère ainsi que ceux de sa dernière femme. Je tiens à préciser que, lors du décès de ma mère, je n'ai été informé de rien, je ne sais donc pas si mon beau-père est passé devant un notaire ou pas. Par contre, mon demi-frère, à la mort de son père, jouit de la maison.

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le 18/11/2016 à 09:45

bonjour,

vous parlez de mère biologique, vous-a-t-elle reconnu officiellement à l'état civil ?

salutations

Par **dani danielle**, le 18/11/2016 à 12:18

Oui, tout à fait, mais j'ai été élevé par une famille d'accueil et ma mère biologique n'a jamais signé d'acte d'abandon.